

# Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : <a href="mailto:eco.mons@helha.be">eco.mons@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD336 Néerlandais des affaires 2			
Code	ECAD3B10AD336	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Nadine VANTOMME</b> ( <a href="mailto:nadine.vantomme@helha.be">nadine.vantomme@helha.be</a> ) Luc CHANOINE ( <a href="mailto:luc.chanoine@helha.be">luc.chanoine@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE vise à amener les étudiants à rédiger en langues étrangères afin de pouvoir communiquer par écrit de manière professionnelle.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**

2.4 Rédiger le courrier, faire des comptes rendus, des rapports internes et externes

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**

3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme du quadrimestre, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de/d' :

- apprendre, respecter et utiliser les principes de base d'un courrier d'affaires,
- structurer et mettre en page du courrier professionnel,
- traduire et/ou rédiger du courrier professionnel avec les termes techniques appropriés selon les règles en vigueur,
- utiliser les expressions et le vocabulaire propres à la correspondance professionnelle,
- dactylographier avec aisance du courrier professionnel,

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAD3B10AD336A Néerlandais des affaires

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD3B10AD336A Néerlandais des affaires

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Cette unité d'enseignement s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur la langue cible.

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais des affaires			
Code	3_ECAD3B10AD336A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nadine VANTOMME ( <a href="mailto:nadine.vantomme@helha.be">nadine.vantomme@helha.be</a> ) Luc CHANOINE ( <a href="mailto:luc.chanoine@helha.be">luc.chanoine@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Nous formerons les étudiants à rédiger et à comprendre ou traduire des courriers d'affaires en néerlandais en tous genres afin qu'ils puissent communiquer de manière professionnelle, tant en interne qu'en externe.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- respecter et utiliser les principes de base de la correspondance professionnelle
- rédiger convenablement différents types de documents en utilisant le vocabulaire approprié et en appliquant rigoureusement les règles de grammaire
- utiliser les expressions et le vocabulaire propres à la correspondance professionnelle
- connaître les abréviations couramment utilisées dans les courriers
- traduire avec précision des mots, expressions et/ou phrases (N/F) et (F/N)

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Cette activité d'apprentissage est orientée vers l'acquisition des principes de base de la correspondance des affaires tant au niveau de la forme que du contenu. Elle pourra inclure entre autres les éléments suivants: Disposition / mise en page de divers documents écrits: lettres, emails ou autres messages... Traduction et rédaction de différents types de lettres, mails (offres, commandes, ...) Acquisition du vocabulaire approprié et des expressions propres au néerlandais des affaires

### Démarches d'apprentissage

Poursuite du travail en deux groupes (groupe moins avancé et groupe plus avancé)

### Dispositifs d'aide à la réussite

Travail en deux groupes de niveau  
Corrections et commentaires des différents exercices

### Sources et références

Dossiers et divers documents distribués au cours et/ou mis à disposition sur la plate-forme Connected.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Dossiers et divers documents

Plate-forme Connected

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen écrit (100 %)

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100%			Exe	100%

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### **Dispositions complémentaires**

La présence aux différentes activités d'enseignement est indispensable et entrera en compte dans l'évaluation.

Toutes les parties de l'épreuve doivent être présentées sinon l'épreuve est annulée.

Se référer aux dispositions complémentaires de l'UE

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).